

Documents luxembourgeois à Metz.

Rapport sur les recherches y faites aux mois d'août et de septembre.

Par Dr. N. VAN WERVEKE.

(Suite).

Parmi les autres manuscrits conservés à la bibliothèque de la ville de Metz, il y en a encore grand nombre qui peuvent être consultés avec profit ; quelques-uns, renseignés par le grand catalogue de Quicherat, ont été écrits par des Luxembourgeois ; d'autres conservent quelques documents sur les relations du pays de Luxembourg avec les Messins ; les plus intéressants cependant, sans contredit, sont ceux qui contiennent les documents rassemblés par les religieux bénédictins pour la rédaction de leur histoire de Metz, leurs copies étant prises surtout sur les originaux qui aujourd'hui n'existent plus qu'en petite partie. Je n'ai pas examiné ces volumes ; j'ai voulu d'abord et avant tout m'assurer dans les archives de la ville, ce qui y existe encore, et ce ne sera que quand j'aurai terminé cette partie de mon travail, que je pourrai reprendre les volumes dont je viens de parler.

Il y a cependant un volume qui aurait encore une importance majeure, s'il n'était pas trop mal copié. C'est une copie, prise en 1856, de l'armorial de la Lorraine, des Trois-Evêchés et du Luxembourg, exécuté en 1696 en vertu de l'ordre du roi de France. Cette copie laisse beaucoup à désirer, surtout pour ce qui concerne les noms de famille ; ceux-ci sont parfois tellement défigurés qu'on ne saurait les identifier qu'à grand'peine. J'avais d'abord l'intention d'y copier les parties qui concernent le Luxembourg, pour m'épargner la peine, de devoir le faire plus tard à Paris, sur le manuscrit de la bibliothèque nationale, d'où la présente copie est tirée ; j'y dus renoncer pour le motif ci-dessus indiqué.

Après avoir terminé mes recherches à la bibliothèque de la ville, je passai aux archives de la préfecture, anciennement les archives départementales de la Moselle. J'y rencontrai l'accueil le plus aimable et je ne saurais assez remercier Monsieur l'archiviste Sauer de la grande prévenance avec laquelle il mit à ma disposition, non seulement les riches trésors des archives, qui lui sont confiées, mais encore les inventaires des séries A—E et H, qui, tout en étant imprimés, ne sont pas mis dans le commerce, ou, comme c'est le cas pour la série H, pas encore terminés. Je prie M. Sauer, de trouver ici l'expression de mes meilleurs remerciements.

Pour ne pas rester obscur, je dois ajouter quelques mots sur le classement des différends fonds d'archives, conservés dans les dépôts français, classement qui est naturellement maintenu dans les archives de Metz, comme il l'est dans celles de Colmar et de Strasbourg. On distingue avant tout deux grandes périodes, la première comprenant tous les actes et documents antérieurs à 1790, la seconde ceux qui sont postérieurs à cette date. Les instructions, publiées le 24 avril 1841 pour la mise en ordre et le classement des archives départementales, ont formulé les principes que les archivistes ont à suivre dans leur travail. La méthode y indiquée repose sur les données suivantes :